

LE DÉVELOPPEMENT-DURABLE, UNE CHIMÈRE, UNE MYSTIFICATION ?

[Olivier Godard](#)

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2005/4 n° 41 | pages 14 à 23

ISSN 1291-6412

ISBN 2707146781

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-4-page-14.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le développement-durable, une chimère, une mystification ?

PAR
OLIVIER GODARD*

* Économiste. Courriel : olivier.godard@shs.polytechnique.fr ;
http://ceco.polytechnique.fr/

1. Pour une introduction à cette problématique, le lecteur est invité à se reporter à O. GODARD, « Le développement-durable. Paysage intellectuel », *Natures-Sciences-Sociétés*, 2(4), octobre 1994, pp. 309-322 ; « L'inscription économique du développement-durable », *Les Cahiers français*, « Enjeux et politiques de l'environnement », (306), La Documentation française, janvier-février 2002, pp. 52-59.

2. L'article 6 de la Charte est ainsi formulé : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement-durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

3. J. BLAMONT, membre de l'Académie des sciences, parle d'une « chimère malaisante ». Voir son *Introduction au siècle des menaces*, Odile Jacob, 2004.

Après avoir été largement ignorée en France, la thématique du développement-durable¹ a fait l'objet, assez soudainement, d'une large appropriation par le personnel politique et les responsables économiques de ce pays, et non plus seulement par des organisations non gouvernementales, au point de devenir une référence constitutionnelle depuis le vote de la Charte de l'environnement par le Congrès le 28 février 2005². En première approche, on ne peut que se féliciter d'un tel mouvement d'appropriation de cette idée par toutes les composantes de la société. N'a-t-on pas assez dénoncé, dans le passé, l'indifférence des grands de ce monde à l'égard des enjeux associés à l'appauvrissement écologique de la planète et aux bouleversements à venir des conditions climatiques, ou aux implications sanitaires d'une pollution diffuse à grande échelle ! Toutefois la récupération verbale dans de nombreux discours, notamment ceux de grandes entreprises, n'a pas conduit à clarifier les idées, bien au contraire, et a même suscité un triple processus d'affadissement, de réduction et de mystification qui conduisent aux débuts d'un rejet de cette référence au développement-durable³.

La notion de développement-durable s'est affadie au fil du temps car elle tend à être présentée de plus en plus comme un moyen de relativiser les exigences résultant de la crise de l'environnement et en particulier tout ce en quoi ces exigences peuvent conduire à remettre en cause les hypothèses sous-jacentes aux types de croissance et aux formes de gouvernement que nous avons connus depuis les années cinquante. Une fois digéré par les discours d'accompagnement de l'action publique et de celle des milieux d'affaire en France, le développement-durable devient le moyen de la continuation globale plus que celui de la réorientation, même si des changements sont perceptibles dans les manières de faire de telle entreprise ou de telle collectivité locale. Si une nouvelle donne s'impose, c'est celle de la mondialisation financière, de la perte de compétitivité structurelle de quelques vieux pays d'Europe, dont le nôtre, et de l'émergence économique, politique et commerciale de nouvelles puissances comme l'Inde, la Chine et le Brésil. L'idée d'une harmonisation à trouver au sein d'un projet de développement entre composantes éco-

nomiques, sociales et environnementales, tend à se pervertir en l'idée que la préservation de l'emploi et de l'activité peuvent justifier la relégation des considérations environnementales, ou encore que le souci pour l'équité sociale devrait conduire à renoncer à des politiques énergiques et efficaces de prise en compte des problèmes environnementaux, des politiques qui reposeraient par exemple sur la taxation des activités polluantes. Qui ne peut être frappé, en effet, de l'écart de langage entre la description des problèmes à affronter et celle des actions engagées et, plus profondément encore, entre ce que ces actions sont supposées capables de réaliser et ce qu'elles sont en réalité, c'est-à-dire peu de chose. D'où la crainte, qui n'est pas sans fondement, de la part des ONG attachées à la protection de l'environnement, de voir le développement-durable devenir le cheval de Troie d'une remise en cause discrète de politiques environnementales qu'il fut politiquement si difficile de mettre en place⁴.

Réduction, à présent. Le développement-durable s'est présenté d'emblée comme une problématique globale visant à forcer la réflexion sur les modes de développement de la société tout entière, dans l'ensemble de leurs composantes (gestion des ressources et des espaces, évolutions technologiques, structures de consommation et modes de vie, infrastructures et aménagement du territoire), et mettant d'abord en cause le contenu matériel de la croissance macroéconomique et la manière dont les projets de société de divers bords étaient formulés sans faire grand cas de la nouvelle donne environnementale. Or, de façon fort surprenante, l'enjeu du développement-durable tend à être rabattu sur la question de la responsabilité sociale des entreprises, comme si l'entité « entreprise » était le bon niveau et le bon lieu auquel devait se réfléchir et se déployer une stratégie de développement-durable. Que les entreprises aient à se sentir concernées par le développement-durable ne fait aucun doute. De là à y situer l'essentiel des enjeux, pour finalement réduire la question aux stratégies que les entreprises peuvent promouvoir pour assurer leur propre avenir à long terme en négociant mieux l'acceptation de leurs activités par différentes catégories de parties prenantes (*stakeholders*)⁵, il y a mystification. Cependant cette mystification est moins le fait des entreprises elles-mêmes que celui des gouvernements et responsables de collectivités publiques qui se défont ainsi de fort mauvaise manière d'un enjeu qui leur incombe directement.

Cette mystification serait encore plus pernicieuse si les discours sur le développement-durable n'avaient d'autre effet, sinon d'autre but, que de diffuser la croyance que les problèmes sont en passe d'être résolus alors qu'on n'a fait que commencer à les identifier. Loin d'avoir amorcé un changement de trajectoire pour se préparer aux défis du développement-durable du *xxi*^e siècle, encore plus loin d'être exemplaire, notre pays est très largement à la traîne dans la mise en place de politiques vigoureuses et économiquement efficaces de développement-durable, qu'il s'agisse de la prévention à la source pour les déchets ménagers, des incidences environnementales de l'agriculture, de la qualité des eaux de surface, de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, et de la maîtrise de son

4. L'article 6 de la Charte est ainsi formulé : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement-durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

5. Sur la manière dont des entreprises intègrent la thématique du développement-durable, voir par exemple l'enquête sociologique par F. AGGERI, E. PEZET, C. ABRASSART et A. ACQUIER, *Organiser le développement durable - Expériences des entreprises pionnières et formation de règles d'action collective*, Vuibert, 2005. S'agissant de comprendre l'incidence des phénomènes de contestation sociale à base environnementale et sanitaire sur la dynamique économique de secteurs d'activités, voir T. HOMMEL, *Stratégies industrielles et contestation sociale*, coédition Cemagref-Cirad-Ifremer-Inra, (coll. Indisciplines), 2004.

6. O. GODARD,
« Politique de l'effet de
serre - Une évaluation
du plan français de
quotas de CO₂ », *Revue
française d'économie*,
XIX(4), 2005, pp. 147-
186.

développement territorial, puisque l'urbanisation diffuse loin des centres denses dans un habitat de qualité médiocre inscrit la dépendance à l'automobile comme une nécessité quotidienne. Ainsi, l'effet de serre fait l'objet d'études, de réflexions, mais aussi de discours dans les enceintes gouvernementales depuis plus de quinze ans. Malgré cela, les plans existants ne permettront certainement pas au pays d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés pour 2008-2012 (la stabilisation des émissions du territoire français à leur niveau de 1990) dans le cadre du Protocole de Kyoto⁶. La plus grave des pollutions est celle des mots : elle entraîne celle des esprits. La première priorité est de préserver le développement-durable du mensonge. Faut-il pour autant se débarrasser de l'expression elle-même et tuer dans l'œuf le nœud de constats, d'analyses stratégiques, d'idées directrices et de volontés qu'elle cristallise ? Oui, sans doute, si l'on montrait qu'aussi bien le diagnostic que l'orientation sont radicalement erronés. Mais, s'agissant du diagnostic, cette démonstration n'a pas été apportée. Quant à l'orientation proposée, les choses resteront ouvertes tant que le projet du développement-durable ne se sera pas inscrit de façon incontestable dans la réalité sociale et technologique.

● Écodéveloppement : des progrès insuffisants

Reprenons les choses sur le plan factuel. Une certaine prise de conscience de la crise environnementale a commencé à prendre une forme politique et institutionnelle il y a trente-cinq ans, autour de la préparation de la Conférence des Nations-unies sur l'environnement à Stockholm en 1972. La plupart des pays se sont alors dotés de structures ministérielles dédiées, telle la France en 1971. Depuis lors, une sorte de course de vitesse s'est engagée entre des processus puissants et multi-formes de dégradation et l'engagement d'actions de prévention, de restauration et d'adaptation. Force est de constater que ces actions sont demeurées globalement timides et périphériques sur les variables essentielles, au point que l'observateur ne peut éviter de songer qu'il est en train d'assister, de la part des responsables, à une course de lenteur.

Certes, de nombreuses initiatives ponctuelles ou particulières ont vu le jour. Des succès locaux ou régionaux ont été enregistrés. Des conventions internationales visant la protection de l'environnement et des ressources naturelles ont vu le jour par dizaines. On doit mentionner en particulier la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone en mars 1985, suivie en 1987 par le Protocole de Montréal visant le contrôle des CFC, et les textes signés à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992 : la Convention-cadre sur le climat et celle sur la biodiversité. Ces deux conventions ont débouché chacune sur des protocoles : le Protocole de Kyoto pour le contrôle des émissions de six gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012 et le Protocole de Cartagena sur la biosécurité qui organise les droits respectifs des États pour le commerce des OGM. Tous deux ont été ratifiés par un nombre suffisant de pays pour pouvoir entrer en vigueur, sans toutefois que les États-Unis n'en soient partie prenante, refusant de mettre en cause leur mode de vie, d'aliéner si peu que

ce soit leur souveraineté et de porter atteinte à « leur économie ».

En dépit de ces initiatives, la dégradation s'est pourtant globalement poursuivie, comme inexorable, sur les principaux fronts : poursuite de la dégradation des sols (érosion, salinisation), poursuite de la régression de la forêt tropicale, croissance des émissions de gaz à effet de serre (taux moyen net annuel de croissance de plus de 2 %), désertification, diffusion générale d'une pollution chimique et par les métaux lourds, surexploitation des ressources halieutiques, aggravation des effets économiques et sociaux des catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrains, tremblements de terres, typhons), dégradation des écosystèmes littoraux (mangroves, récifs coralliens), aggravation des conditions d'accès à l'eau dans les zones arides, érosion de la diversité biologique. C'est ainsi que le devenir de l'environnement planétaire est désormais l'objet quotidien d'annonces catastrophiques, de lamentations, de protestations, d'exhortations et de promesses.

Les idées intéressantes et les débats n'ont pas manqué mais l'évolution nécessaire n'a cessé de rencontrer de fortes résistances. L'idéologie du progrès dans laquelle ont baigné les Trente glorieuses après la Seconde Guerre mondiale ne reconnaissait aucune discontinuité entre progrès scientifique, développement technique, croissance économique et progrès social. Un cercle vertueux semblait réunir ces éléments pour l'éternité.

Il n'y avait pas qu'à l'Est qu'on postulait un avenir radieux. Dans un ouvrage qui a marqué le début des années soixante, Walter Rostow pensait pouvoir énoncer les étapes de la croissance qui conduisent des sociétés traditionnelles stagnantes et misérables sur le chemin de la croissance, jusqu'à atteindre cette modernité associant la démocratie représentative formelle, le règne du marché et la production de masse. La voie était unique et droite. Cheminant le long de la même route de la liberté, les peuples du monde étaient simplement inégalement avancés, les pionniers montrant l'exemple aux autres.

Avec la fin des années soixante émergea sur l'agenda public la grande question des limites environnementales de la croissance. Certains commencèrent à faire l'inventaire des dégâts du progrès ; d'autres ont commencé de prôner la décroissance. On prend alors conscience des échecs d'un transfert mimétique de techniques et de façons économiques occidentales dans les pays que par euphémisme on appelle « en voie de développement ». L'objectif est alors posé : au-delà de la croissance, il faut inventer des modes de développement qui concilient formation des hommes et des femmes, essor de la production, meilleure satisfaction des besoins humains essentiels, équipement des territoires et gestion avisée de l'environnement, ce patrimoine commun à transmettre de générations en générations. Un nom est

La voie était unique et droite. Cheminant le long de la même route de la liberté, les peuples du monde étaient simplement inégalement avancés, les pionniers montrant l'exemple aux autres.

7. Voir I. SACHS, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Éditions Économie et humanisme et Éditions ouvrières, 1980.

La croissance économique s'est cependant transformée en figure obsessionnelle aveuglante et, comme telle, en poison qui tétanise l'intelligence du monde.

donné à ce projet, lorsqu'il s'enracine dans les conditions locales écologiques et sociales particulières, l'écodéveloppement⁷.

Ce projet était d'abord suspendu à une conversion intellectuelle quant à la manière d'aborder le développement: il fallait remplacer une approche linéaire de la production, ignorante de son amont et de son aval, par une approche visant le bouclage des cycles de la matière; pour la gestion des ressources naturelles, il fallait parvenir à améliorer la satisfaction des besoins du présent sans compromettre l'accès des générations futures, ce qui impliquait de se soucier systématiquement du renouvellement ou du remplacement des ressources; il fallait coordonner et réguler le processus économique afin d'assumer le hors marché comme le marché et de veiller à leur bonne articulation; enfin, rien de tout cela n'était considéré comme possible sans établir un

nouvel ordre économique international qui encadrerait et régulerait les marchés par des normes sociales et des contrats d'échange à long terme apportant la stabilité. Il fallait enfin mobiliser des transferts financiers importants et réguliers au profit de l'équipement et du développement du Sud.

Ce projet ne s'est pas réalisé. Politiquement, il a été écarté à la fin des années soixante-dix par l'appareil onusien car son contenu politique dérangeait les gouvernements occidentaux et en particulier la première puis-

sance mondiale. C'est alors que vint le développement-durable. Moins précis et moins radical dans son contenu explicite, plus œcuménique, le développement-durable a été adopté sur la scène internationale à la fin des années quatre-vingt à la suite du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland). La France s'est ralliée tardivement au nouveau mot d'ordre, mais en se gavant d'autant plus de mots que rien ne changeait véritablement sur le plan de l'action. L'élite sérieuse et puissante, celle qui détient les pouvoirs économique et politique, a continué à ne raisonner qu'en termes de croissance et de marchés.

Condition toujours nécessaire, dans la période historique contemporaine, mais non suffisante du développement, la croissance économique s'est cependant transformée en figure obsessionnelle aveuglante et, comme telle, en poison qui tétanise l'intelligence du monde; à capter tous les regards, elle est aujourd'hui l'obstacle qui empêche d'appréhender sérieusement les problèmes de grande ampleur qui attendent notre pays et l'humanité tout entière dans les prochaines décennies: lorsque la croissance est là, il ne faut rien faire qui puisse l'affecter; lorsqu'elle n'est pas là, il faut tout faire pour la retrouver. Ce n'est jamais le moment de voir plus loin que le bout de son taux. Il y a là une pathologie qui ramène la conscience collective plusieurs décennies en arrière, en décalage profond avec ce qu'est devenu le monde.

De réunions internationales en sommets, le constat s'était pourtant confirmé: la situation de l'environnement planétaire continuait à se dégra-

der; les engagements de moyens n'étaient pas tenus; les objectifs solennels proclamés dix ou vingt ans auparavant n'étaient pas atteints, loin s'en faut; l'action demeurait éclatée et compartimentée; les modes de consommation et de production jugés « non-soutenables » n'ont pas fondamentalement évolué ou ont même dérapé davantage encore.

● **L'affirmation progressive du « développement-durable »**

Inventée pour contourner un obstacle politique, l'expression « développement-durable » n'en a pas moins hérité des questions et des contradictions auxquelles l'écodéveloppement ambitionnait d'apporter des réponses. Si rien ne change à l'avenir, la réalité de la non-viabilité écologique du développement humain à l'échelle de la planète va s'imposer avec dureté à travers des événements catastrophiques, des pénuries, des épidémies, des crises, des migrations, des conflits, même si on peut douter du bien-fondé d'une vision apocalyptique de ce manque de viabilité pour structurer la pensée des actions à engager par les générations actuelles. Faute d'avoir été prises de loin et ensemble comme y appelle la problématique du développement-durable, la question écologique et la question du sous-développement tendent à être transformées déjà en menaces pour la sécurité de la partie développée du monde, celle qui vit encore bien. C'est ainsi que les fameux scénarios climatiques extrêmes du Pentagone⁸ ont cristallisé la métamorphose du problème environnemental en enjeu de sécurité militaire pour un gouvernement amateur de manichéisme. Sous prétexte d'éveiller les consciences et de préparer les dirigeants, leur effet le plus direct est de pousser à l'abandon des démarches responsables de prévention en amont de la genèse des problèmes, car c'est déjà trop tard pour des événements mis en scène comme proches (une quinzaine d'années), au profit de stratégies militaires défensives et même préventives à l'encontre des victimes potentielles du désordre écologique mondial qui pourraient se faire menaçantes envers les pays ayant notoirement contribué à l'altération de leurs conditions environnementales. L'histoire récente de la politique américaine, sous la présidence de Georges Bush jr, confirme les effets délétères de l'affolement sécuritaire que le maccarthysme avait déjà mis en lumière: l'exploitation et l'entretien du sentiment d'insécurité par les dirigeants de ce pays représentent en eux-mêmes une menace pour la planète et pour les valeurs démocratiques. À l'opposé, un des enjeux politiques forts de la thématique du développement-durable est de préserver les conditions de la paix et de la coopération internationales.

Si elles ne versent pas dans le biais sécuritaire, la radicalisation de la critique⁹ et le gonflement d'utopies sans contenu conduisent aujourd'hui à diffuser le fatalisme qui accompagne l'amplification du processus de dégradation environnementale. Si l'on pointe du doigt des causes globales et massives comme la mondialisation, le capitalisme, la rationalité, etc. ou des causes mécaniques comme la croissance démographique, l'extension tous azimuts de la présence de la technique et le processus de croissance économique qui s'étend désormais aux très grands pays du Sud comme la Chine et l'Inde, l'affaire n'est-elle pas jouée sans laisser aucun espoir d'in-

8. P. SCHWARTZ and D. RANDALL, *An Abrupt Climate Change Scenario and Its Implications for United States National Security*, October 2003.

9. Voir par exemple S. LATOUCHE, *La déraison de la raison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution*. Albin-Michel, 2001, les écrits de Gilbert Rist (*Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Po, 1996) ou les formules assassines de Jean-Pierre Dupuy, par exemple celle-ci dans sa *Petite métaphysique des tsunamis*, Seuil, 2005 : « Quant à ceux qui parlent du "développement-durable", ils ne savent pas ce qu'ils disent. Cette expression est une contradiction dans les termes. Qui dit "développement" dit qu'une certaine grandeur croît de façon à peu près exponentielle; qui dit "durable" ne fixe pas de limite temporelle à cette croissance. Dans un monde fini, c'est une pure impossibilité ». Si le développement-durable était effectivement ce que dit Dupuy, la logique de l'argument serait implacable en ignorant le progrès technique et pour un horizon temporel infini. Cette dernière restriction fait de l'argument une lapalissade dénuée de pertinence: si l'impossibilité identifiée ne devait se manifester que dans 20 000 ans, serait-ce bien utile aux générations présentes, qui ont à penser et

déterminer aujourd'hui leur action, de savoir qu'asymptotiquement l'idée de croissance devra être amendée dans plusieurs millénaires?

10. Parmi les auteurs contemporains, le premier économiste à avoir remis en cause, il y a plus de trente-cinq ans, sur une base scientifique (la thermodynamique), le caractère soutenable à très long terme de la croissance des dépenses matérielles et énergétiques est l'économiste américain d'origine roumaine N. GEORGESCU-ROEGEN. Voir son recueil : *La décroissance, entropie-écologie-économie*, Éditions Sang de la terre, 1995.

11. S. LATOUCHE, « Pourquoi la décroissance? », À *Bâbord – Revue sociale et politique*, (6), Montréal, octobre 2004.

12. Il y a quarante ans, I. SACHS proposait l'utilisation de ce concept de surplus comme analyseur des sociétés primitives : « La Notion de surplus et son application aux économies primitives », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, VI(3), 1966.

13. Déjà J. RAWLS, dans sa *Théorie de la justice* (Seuil, 1987), avait considéré que les institutions d'une société démocratique et organisée selon des principes de justice ne pouvaient émerger et subsister qu'à partir d'un niveau suffisant de développement économique. L'analyse

fléchir le cours des choses? Même si Serge Latouche, néo-militant de la décroissance¹⁰, s'en défend¹¹, s'en prendre à la croissance en tant que telle conduit à mettre en position de miroir les positions des pour et des anti et à renforcer la focalisation sur ce processus, alors qu'on est intellectuellement en droit d'y voir un facteur spectaculaire mais second d'amplification de déséquilibres structurels ou de béances dans la régulation économique. En d'autres termes, le fétichisme de la croissance atteint à la fois ceux qui la défendent sans penser en termes de développement et ceux qui formulent leurs solutions en termes de décroissance. Pour sortir de ce fétichisme la simple inversion de l'objectif ne peut que manquer sa cible, pour différentes raisons qui tiennent à la signification politique de la croissance : le surplus économique est la mesure du degré de liberté d'une société pour assurer le redéploiement des bases de sa reproduction¹²; il existe une présumption forte d'un lien entre l'entretien d'institutions démocratiques vivantes et le processus de croissance¹³.

Semblable à d'autres idées essentielles, telles la liberté, l'équité et le progrès, le développement-durable est certes une idée ouverte offerte à l'interprétation en fonction des contextes et à la délibération en recherche de repères de justification pertinents. C'est légitimement qu'elle se trouve soumise à un processus régulier de réexamen et d'enrichissement¹⁴. Elle ne mérite ni d'être noyée dans un océan de banalités, d'idées creuses et de solutions factices, ni d'être rejetée d'un revers de main au prétexte des mensonges et du doux verbiage émis par certains de ceux qui s'en sont emparés : les enjeux qui l'ont fait naître sont empreints de gravité et son armature intellectuelle est juste.

Le développement-durable a pour visée de faire tenir ensemble des réalités conçues et gérées de façon séparée mais qui s'entrechoquent aujourd'hui de façon parfois brutale dans leur mal-développement : l'industrie qui s'en va en laissant fantômes et pollutions derrière elle, le retour des pandémies, la ville encombrée et menacée par son pouvoir d'attraction, la production qui nourrit et celle qui détruit ou empoisonne, les paysages rendus à la médiocrité, la biodiversité en état de choc, le climat en bouleversement, l'hégémonie de règles du commerce international inspirées par les seuls intérêts mercantiles, l'exclusion sociale, la déprise rurale, les nouvelles technologies (communication, biotechnologies, nanotechnologies), la démocratie qui tourne à l'aigre, à l'impuissance ou à la farce religieuse.

Acceptons un moment de croire possible l'adhésion du plus grand nombre aux objectifs d'un développement-durable et reprenons les choses à la base pour tenter de le caractériser. Partons de la définition bien connue du rapport Brundtland : « le développement-durable est un développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs¹⁵ ». Même si elle ne contient pas tout ce qu'on voudrait y mettre, cette définition est beaucoup plus riche qu'on ne le dit souvent.

Elle affirme d'abord le principe d'un refus de toute dictature temporelle : refus de la dictature du présent, mais refus symétrique de la dictature du

futur ; il s'agit bien de satisfaire les besoins du présent, mais sans compromettre les capacités des générations futures. Il y a là les bases temporelles d'une troisième voie entre un capitalisme obsédé par le court terme et un socialisme réel qui fut prêt à sacrifier des générations entières au nom des lendemains qui allaient chanter!

Ensuite, elle introduit une asymétrie intéressante entre présent et futur. Pour le présent, il s'agit de satisfaire des besoins ; pour le futur, la référence n'est pas constituée des besoins, mais des capacités. Cette formulation reconnaît à la fois l'incertitude de l'avenir et l'autonomie de principe des générations futures pour déterminer leurs propres besoins et les satisfaire en fonction de leurs capacités. Il y a là une rupture par rapport à une démarche intellectuelle selon laquelle la responsabilité envers le long terme devrait reposer sur une planification analogue à celle qui est engagée par les organisations à court et moyen terme. La responsabilité des générations présentes n'est pas de préjuger des préférences des générations futures mais de préserver la possibilité pour ces générations futures

d'exercer leurs propres préférences dans des conditions qui soient acceptables compte tenu des possibilités qui nous sont ouvertes, à nous les générations présentes. Les raisonnements à promouvoir concernent l'identification des éléments que nous avons obligation de préserver pour nos successeurs, et celle des composantes du patrimoine que nous souhaitons leur léguer ; ils s'appuient sur des approches séquentielles des décisions à prendre, étapes par étapes, sans prétendre, par exemple, optimiser la croissance à long terme sur un siècle ou deux. Sur des grandes questions comme le climat et la biodiversité, il s'agit de s'accorder sur ce que nous allons faire dans les vingt ans qui viennent et sur les conditions « initiales » qu'il nous paraît acceptable de léguer alors aux générations suivantes.

Cette définition ramassée est essentiellement temporelle. Elle a besoin d'être complétée d'une dimension territoriale. D'où la proposition complémentaire suivante : « satisfaire les besoins locaux sans compromettre la capacité des entités territoriales de rang supérieur à assurer leur propre viabilité ». De ce point de vue territorial, prévaut également un principe de non-dictature : ni règne sans partage du local et de l'esprit de clocher, avec son enfermement communautaire, ni écrasement des territoires sous l'emprise de logiques centralisatrices ou de grands mouvements internationaux. Voilà pourquoi le développement-durable conduit à privilégier une problématique formulée en termes de différenciation et d'articulation des espaces de développement.

Une fois admis ces éléments de définition, une précision s'impose. Les termes introduits (capacités, besoins, etc.) ne sont pas lancés à propos de

de la formation sociale des besoins individuels et collectifs et l'expérience historique conduit à envisager l'extension de la proposition. Peut-on préserver les conditions de la démocratie sans croissance économique ?

La responsabilité des générations présentes n'est pas de préjuger des préférences des générations futures mais de préserver la possibilité pour ces générations futures d'exercer leurs propres préférences.

14. Se reporter à l'histoire complexe d'un concept aux inspirations multiples qu'a reconstituée avec patience E. ZACCAÏ, *Le développement durable – Dynamique et constitution d'un projet*. Bruxelles, PIE Lang (EcoPolis 1), 2002.

15. Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988.

n'importe quel sujet. L'enjeu est très explicitement de penser l'intégration des considérations environnementales dans les stratégies et actions de développement technique et économique. C'est bien une Commission mondiale sur « l'environnement et le développement », la commission Brundtland, qui a popularisé l'expression. L'enjeu théorique du développement-durable est d'inscrire les conditions de reproduction de l'environnement au sein même des processus de développement, sans les disjoindre ni les reléguer en position subalterne. Tel est l'objet central. Le reste est périphérique, intellectuellement second. Par exemple, les questions de l'accès aux ressources de base, de la satisfaction des besoins fondamentaux, de l'équité dans la distribution des richesses économiques, pour être éminemment pertinentes, demeurent périphériques du point de vue de l'apport original de la problématique du développement-durable : elles n'ont pas besoin de ce nouveau concept pour être posées. Ainsi, réduire aujourd'hui la problématique du développement-durable à la question de l'accès des populations démunies aux médicaments et aux soins représente un détournement intellectuel sans intérêt. En revanche, se demander en quoi la formulation de cette question se trouve modifiée par la prise en charge des conditions de reproduction de l'environnement constitue exactement le type d'interrogation pour laquelle le concept de développement-durable a été élaboré. Il en va de même de la ré-interrogation des conceptions courantes de l'équité : en quoi devraient-elles être modifiées par la prise en compte de contraintes de rareté environnementale, comme la capacité limitée des écosystèmes terrestres et maritimes à absorber des gaz à effet de serre ?

Dans tout cela, peut-on aisément faire la part de l'économie et du politique ? Il est courant de mettre en avant les réalités économiques pour expliquer la lenteur ou l'immobilisme quant aux transformations structurelles de notre mode de développement et la prise en charge des questions environnementales. Concurrence et mondialisation nous enfermeraient dans les modes de développement actuels. C'est très exagéré ! D'abord parce que nos dirigeants les ont voulues l'une et l'autre et ont façonné en conséquence aussi bien la coordination internationale que les incitations données, souvent dans le mauvais sens¹⁶, aux millions d'agents économiques. Ensuite parce que les soi-disant difficultés économiques sont éminemment politiques. Le développement-durable est aujourd'hui menacé d'insignifiance, non par l'impossibilité technologique et économique de l'inscrire dans la réalité, mais par le sentiment d'impuissance et le désintérêt qui sont le lot commun de nombreux consommateurs et citoyens et, malheureusement, par le mensonge politique que souvent les dirigeants se contentent d'offrir à leurs peuples. Dès lors, faute de confiance dans le fonctionnement politique de la société, l'interaction sociale n'encourage pas chacun à l'engagement actif dans la construction d'un monde

Concurrence et mondialisation nous enfermeraient dans les modes de développement actuels. C'est très exagéré !

16. Depuis quinze ans que la question de l'effet de serre est sur l'agenda international, on sait que le problème majeur réside dans les émissions des transports terrestres et, de plus en plus, aériens. En a-t-on tenu compte en France en mettant en place des politiques incitant à l'efficacité énergétique et à la maîtrise de la demande dans le domaine des transports ? Non, pas vraiment : on s'est empressé de démanteler les dispositifs d'encadrement (transports routiers) et les signaux, notamment fiscaux (suppression de la vignette), qui contribuaient à contenir les problèmes et on s'est attaché à promouvoir l'essor de la demande !

« durable », mais au contraire à se battre pour s'appropriier les restes d'abondance matérielle accessibles et à résister autant qu'il est possible aux adaptations. Après moi le déluge!

Les structures de gouvernance en place se trouvent alors piégées par une démultiplication à l'infini du dilemme du prisonnier et un usage à l'envers du principe de subsidiarité : au nom de la préservation d'une apparence de souveraineté et de la recherche de la « proximité du terrain », les dirigeants veulent garder formellement la main sur des décisions qui devraient être prises à un niveau plus élevé, national, communautaire ou supranational selon les cas, pour avoir une chance de sortir de l'ornière ou de l'impuissance.

Si les institutions et le fonctionnement politiques n'y faisaient pas obstacle à ce point, on trouverait, à n'en pas douter, les solutions économiques pour organiser des transitions maîtrisées, en particulier à l'échelle de l'Europe, vers des sociétés plus « durables ». Elles sauraient alors articuler l'action commune au niveau territorial le plus élevé pour faire converger les anticipations, fixer les directions et les règles de base, et la décentralisation des actions individualisables pour mettre à profit les capacités d'innovations et la connaissance fine des situations qui est le propre des acteurs locaux. La structure du Protocole de Kyoto couplant engagements quantifiés des pays et organisation d'un marché des obligations de réduction des émissions accessible aux entreprises et, peut-être à l'avenir, aux consommateurs, est l'exemple d'une telle architecture combinant coordination forte sur les objectifs, cohérence des informations économiques et des incitations mises en place et ouverture sur les initiatives décentralisées.

N'est-ce pas la politique qui en ce début de siècle s'emploie comme à dessein à ruiner les espoirs d'un développement-durable? ●